



DÉCHETS

Limitons leur production,
trions, recyclons, valorisons



Des choix d'aménagement peuvent aider les ménages et les entreprises (du bâtiment, en particulier) à limiter la production des déchets à la source. Il s'agit en outre de favoriser le tri sélectif, le recyclage, le réemploi, la réutilisation, la réparation et le compostage maîtrisé des déchets végétaux. Cette dynamique passe par l'accompagnement des initiatives citoyennes et le développement des filières de l'économie circulaire.



Ce qui est en jeu pour notre santé

- Baisse des pathologies liées au rejet de déchets dangereux pour la santé (cancers, troubles de reproduction ou respiratoires...)
- Baisse de la prolifération de vecteurs de maladies infectieuses
- Réduction des dysfonctionnements métaboliques liés à la dégradation de l'environnement
- Bien-être encourageant le bon entretien des espaces communs des bâtiments et des espaces ouverts au public (parcs, places, jardins, berges de rivières, trottoirs, rues...)
- Sentiment de propreté et de tranquillité
- Création de liens sociaux

Points de vigilance

- Dispositifs parfois trop contraignants ou mal expliqués décourageant les bonnes pratiques
- Disparités territoriales des pratiques de tri, de collecte et d'élimination des déchets
- Crispations en cas d'absence de dispositif d'accompagnement des particuliers ou si ce dernier n'est pas maîtrisé
- Responsabilité des maires en tant que police des déchets

Ils l'ont fait en Occitanie

- **SICOVAL** : mise en place d'une redevance incitative qui influence fortement la production de déchets
- **Département du Tarn** : foire de la récup' et du réemploi
- **Communauté de commune de Lunel** : commerce éco-exemplaire

Chiffres-clés

- En 2015, pas moins de 623 kg de déchets ménagers et assimilés sont générés par habitant en Occitanie¹
- Près de 835 millions d'équipements électriques et électroniques ont été mis sur le marché français en 2017²
- À l'échelle d'un projet d'aménagement, la construction d'un logement produit en moyenne 31,5 kg de déchets par m²

1. Source : PRPGD Occitanie

2. Sources : ADEME, SDES, Enquête Déchets et déblais produits par l'activité de construction 2014, RCCRA Gestion des déchets, aménagement et urbanisme : quelles interactions ?



Leviers d'actions

Planification : schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU)

- Prévoir les espaces et équipements dédiés à la collecte, au stockage et au traitement des déchets (localisation, zonage spécifique, emplacements réservés, orientations d'aménagement et programmation...)
- Le PLU(i) peut fixer des règles ou orientations pour :
 - promouvoir des formes urbaines économes en matériaux (mitoyenneté par exemple),
 - recommander l'usage de matériaux de construction facilement recyclables,
 - encadrer la réalisation des locaux ou équipements de collecte (points d'apport volontaire, locaux pour conteneurs), de tri et de valorisation des différents types de déchets.

Aménagement

Urbanisme opérationnel

- Concevoir des locaux de collecte et des conteneurs d'apport volontaire en évitant les situations d'empiètement sur l'espace public, les nuisances liées, les risques de décharge et de pollution des sols ou de la ressource en eau.
- Réduire le recours aux matières premières dans le bâtiment en mobilisant des matériaux recyclés.
- Opter pour des formes urbaines sobres en matériaux.
- Prévoir le dispositif de collecte en amont des projets : mode de collecte des flux d'ordures ménagères et de collecte sélective.
- Prendre en compte les problèmes d'insalubrité et d'occupation (par des dépôts sauvages) de l'espace public lors d'opérations sur l'existant.

Programmation des logements, activités et équipements

- Élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permettant aux collectivités de limiter le recours à l'enfouissement ou l'incinération et de diminuer les coûts de gestion des déchets.
- Limiter la collecte (réduire les déchets à la source, les compacter, multiplier les points d'apport volontaire) et établir des horaires de collecte adaptés pour ne pas saturer le trafic.
- Élaborer un schéma de collecte : qualité de service, règles de sécurité, qualité des espaces publics, maintien de la fonctionnalité des trottoirs et le respect des règles d'hygiène.

Autres leviers

Gestion du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité

- Donner l'exemple par une gestion exemplaire de tous les déchets de la collectivité (déchets du bâtiment, ménagers, y compris restauration collective, voire déchets spécifiques).
- Mettre en place une collecte intelligente avec l'insertion de puces informatiques permettant de savoir si le container doit être collecté ou non.

Accompagnement des professionnels et particuliers

- Accompagner l'évolution des comportements avec des solutions pratiques (ramassage des encombrants, collecte des déchets verts...) et des actions pédagogiques en direction des ménages et des entreprises.

Sanction des pratiques illégales et dangereuses

- Lutter contre les pratiques illégales (dépôts sauvages, décharges illégales, brûlage de déchets).

Ressources

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Occitanie : www.laregion.fr/PRPGD
- Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie (ORDECO) : www.ordeco.org
- Territoires Engagés : www.territoire-environnement-sante.fr